
**Treizième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

20 mars 2012
Français
Original: anglais

Genève, 11 novembre 2011

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 11 novembre 2011, à 15 heures

Président: M. Hoffmann..... (Allemagne)

Sommaire

Examen et adoption du document final

Clôture de la Conférence

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 16 h 5.

Examen et adoption du document final (CCW/AP.II/CONF.13/4 et Corr.1 et CCW/AP.II/CONF.13/5 et Corr.1; CCW/AP.II/CONF.13/CRP.1; document non officiel contenant les modifications apportées au document précité, diffusé en salle en anglais uniquement)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de document final de la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié (CCW/AP.II/CONF.13/CRP.1), publié en anglais seulement, et sur le document non officiel contenant les modifications qui y ont été apportées, et il invite la Conférence à examiner le projet de document final partie par partie – au besoin, paragraphe par paragraphe – avant d'adopter l'ensemble du texte.

Première partie intitulée «Introduction»

Paragraphes 1 à 4

2. *Les paragraphes 1 à 4 sont adoptés.*

Deuxième partie intitulée «Organisation de la treizième Conférence annuelle»

Paragraphe 5

3. *Le paragraphe 5 est adopté.*

Paragraphe 6

4. **Le Président** dit qu'à la deuxième phrase, les mots «Ambassador Wang Qun» doivent être remplacés par «Chargé d'affaires, M. Wu Haitao».

5. *Le paragraphe 6, tel que modifié oralement, est adopté.*

Paragraphes 7 à 14

6. **Le Président** dit que la liste des États et représentants d'organisations ayant participé à la Conférence doit être modifiée en fonction de la liste actualisée présentée dans le document non officiel.

7. *Les paragraphes 7 à 14, tels que modifiés, sont adoptés.*

Troisième partie intitulée «Travaux de la treizième Conférence annuelle»

Paragraphes 15 à 17

8. *Les paragraphes 15 à 17 sont adoptés.*

Paragraphes 18 à 20

9. **Le Président** dit que les listes ci-après doivent être modifiées en fonction des listes actualisées présentées dans le document non officiel: États et représentants d'organisations ayant participé aux débats tenus au titre des points 8 à 10 de l'ordre du jour et sur les dispositifs explosifs improvisés; États dont les rapports nationaux annuels ont été examinés par la Conférence; et documents examinés par la Conférence au cours de ses délibérations.

10. *Les paragraphes 18 à 20, tels que modifiés, sont adoptés.*

Quatrième partie intitulée «Conclusions et recommandations»

Paragraphes 21 et 22

11. *Les paragraphes 21 et 22 sont adoptés.*

Paragraphes 23 et 24

12. **Le Président** dit qu'une modification rédactionnelle mineure doit être apportée au paragraphe 23 et que le paragraphe 24 doit être modifié conformément au texte correspondant qui figure dans le document non officiel, de façon à faire figurer les décisions prises en ce qui concerne le fonctionnement et l'état du Protocole.

13. *Les paragraphes 23 et 24, tels que modifiés, sont adoptés.*

Paragraphe 25

14. **M. Vipul** (Inde) propose de modifier le paragraphe de sorte qu'il se lise comme suit: «The Conference took note of the report by Mr. Reto Wollenmann of Switzerland, Coordinator on improvised explosive devices (IEDs), as contained in document CCW/AP.II/CONF.13/3/Rev.1.».

15. *Le paragraphe 25, tel que modifié oralement, est adopté.*

Paragraphe 26

16. **Le Président** dit que le paragraphe doit être modifié de façon à ce qu'y figurent les décisions prises sur la question des dispositifs explosifs improvisés, telles qu'énoncées dans le document non officiel.

17. *Le paragraphe 26, tel que modifié, est adopté.*

Paragraphe 27

18. *Le paragraphe 27 est adopté.*

Paragraphe 28

19. **Le Président** dit que la Conférence a décidé de désigner M^{me} Maria Ciobanu, Ambassadrice de Roumanie, comme Présidente désignée de la quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes, qui se tiendra en 2012, et les représentants de la Chine, de l'Inde et des Pays-Bas comme Vice-Présidents désignés. En l'absence d'objection, il considérera que la Conférence souhaite approuver ces nominations et modifier le paragraphe en conséquence.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. *Le paragraphe 28, tel que modifié, est adopté.*

Paragraphe 29

22. *Le paragraphe 29 est adopté.*

Paragraphe 30

23. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Conférence est convenue que les travaux du Groupe d'experts devant être examinés par la quatorzième Conférence seront menés avec M. Jesus Ricardo S. Domingo (Philippines) assumant la fonction de Coordonnateur pour le fonctionnement et l'état du Protocole et M. Philip Kimpton (Australie) assumant celle de Coordonnateur pour les dispositifs explosifs improvisés.

M. Kimpton sera secondé par M. Reto Wollenmann (Suisse), collaborateur du Coordonnateur. En l'absence d'objection, le Président considère que la Conférence souhaite aller dans ce sens et modifier le paragraphe en conséquence.

24. *Il en est ainsi décidé.*

25. *Le paragraphe 30, tel que modifié, est adopté.*

Paragraphe 31

26. **Le Président** dit que le paragraphe doit être modifié conformément au texte correspondant qui figure dans le document non officiel, de façon à faire figurer les cotes exactes des documents.

27. *Le paragraphe 31, tel que modifié, est adopté.*

Annexes I à III

28. *Les annexes I à III sont adoptées.*

Annexe IV

29. **Le Président** appelle l'attention sur les documents CCW/AP.II/CONF.13/5 et Corr.1, qui établissent les coûts estimatifs de la quatorzième Conférence annuelle.

30. *Le texte des documents CCW/AP.II/CONF.13/5 et Corr.1, qui doit être inséré en tant qu'annexe IV du document final, est adopté.*

Annexe V

31. **Le Président** appelle l'attention sur les documents CCW/AP.II/CONF.13/4 et Corr.1, qui établissent les coûts estimatifs de la réunion de 2012 du Groupe d'experts.

32. *Le texte des documents CCW/AP.II/CONF.13/4 et Corr.1, qui doit être inséré en tant qu'annexe V du document final, est adopté.*

Annexe VI

33. **Le Président** appelle l'attention sur un document non officiel contenant la liste des États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être lié par le Protocole II modifié. Au 11 novembre 2011, 97 États avaient fait une telle démarche.

34. *La liste des États, qui doit être insérée en tant qu'annexe VI du document final, est adoptée.*

Annexe VII

35. **Le Président** appelle l'attention sur un document non officiel contenant un tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels soumis pour la treizième Conférence annuelle.

36. *Le tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels, qui doit être inséré en tant qu'annexe VII du document final, est adopté.*

37. *L'ensemble du projet de document final de la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Clôture de la Conférence

38. Après avoir remercié toutes les délégations ainsi que le secrétariat et les services de conférence de leur concours, **le Président** prononce la clôture de la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié.

La séance est levée à 16 h 25.